

Mise en ligne : 3 avril 2014.
Dernière modification : 13 mars 2024.
www.entreprises-coloniales.fr

OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC (1918-1930)

Société an., f. 19 juillet 1918.

Robert GOMPEL fondateur

Fils de Gustave Gompel, l'un des trois créateurs du groupe Paris-France (magasins de nouveautés « Aux Dames de France » et autres enseignes). Robert Gompel est lui-même administrateur de [Paris-France](#) (1911-1935), vice-président de [Paris-Maroc](#), fondateur de [La Holding de France](#) (1928-1934).

1919 : PARTICIPATION DANS LA [COMPAGNIE FRANÇAISE DU ZINC](#)

ANNONCES LEGALES

Bulletin des annonces légales obligatoires du 6 octobre 1919.
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 octobre 1919, col. 2)

1° Sociétés françaises. — Notices.

Omnium de France et du Maroc. — Statuts. Émission d'actions.

Omnium de France et du Maroc
(*Le Courrier colonial*, 30 avril 1920)

La société va porter son capital de 10 à 25 millions par l'émission à 786 francs de 30.000 actions privilégiées nouvelles de 500 francs remboursables à 600 francs, ex-amortissement de 15 francs.

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juin 1920)

15 juin, 14 h., extr. — Omnium de France et du Maroc. Au siège, à Paris, 6, rue de Marignan. O. du j. : Vérification des formalités concernant l'augmentation du capital. Modification aux statuts. — *Petites Affiches*, 3 juin 1920.

1920 (juin) : participation dans les PRODUITS CHIMIQUES A.G. GROS
rebaptisés peu après **PRODUITS CHIMIQUES DE FRANCE**, à Saint-Denis



[Coll. Jacques Bobée](#)

OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC

Société anonyme

Statuts déposés chez M^e Revel, notaire à Paris, le 11 juillet 1918

Capital social : vingt-cinq millions de fr.
divisé en 48.000 actions privilégiées et 2.000 actions de fondateur

Siège social à Paris, 6, rue de Marignan

TITRES FRANÇAIS 9 c. POUR 100 FR. ABONNEMENT 75

ACTION PRIVILÉGIÉE DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

Et amortissable à six cents francs

Un administrateur (à gauche) : J. Graciet

Un administrateur (à droite) : Gompel (?)

PARIS, le 1^{er} juillet 1920..
Impr. Chaix, rue Bergère, 20, Paris. Encres Lorilleux

1920 (août) : création de la [COMPAGNIE DES PHOSPHATES DE L'AFRIQUE DU NORD](#)

1920 (août) : participation dans les [ÉTABLISSEMENTS CH. CANDLOT](#)
(matériaux de construction)

CONSTITUTION

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 août 1920)

Sancta (Liqueur merveilleuse de l'abbaye de Faverney). — Capital 2.500.000 fr., divisé en 25.000 actions de 100 fr., dont 5.000 d'apport attribuées à M. Aubert. Siège social à Paris, 3, rue des Italiens. Conseil d'administration : M. Aubert, Société l'Omnium de France et du Maroc, MM. Cheruit, Vannucci et Recopé. Statuts déposés chez M^e Colin, à Faverney. — *Gazette du Palais*, 13 août 1920.

CONVOICATIONS EN ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 13 décembre 1920, col. 5)

24 décembre, 14 h., extr. — Omnium de France et du Maroc. Au siège, à Paris, 6, rue de Marignan. Ordre du jour. Rachat partiel des droits bénéficiaires attribués aux actions de fondateur et aux parts bénéficiaires pour augmenter la proportion des bénéfices attribuée aux actions privilégiées. — *Petites Affiches*, 13 déc. 1920.

ANNONCES LÉGALES

Bulletin des annonces légales obligatoires du 24 janvier 1921.

Notices.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 janvier 1921)

Omnium de France (et du Maroc). — Le 4 février, à Paris, 6, rue de Marignan. Rachat partiel des droits bénéficiaires attribués aux actions de fondateur et aux parts bénéficiaires pour augmenter la proportion des bénéfices attribuée aux actions privilégiées.

Omnium de France et du Maroc

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 mars 1921)

L'assemblée d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1920, que nous avons examinés dans notre numéro du 1^{er} mars et, ainsi que nous l'avions annoncé, voté la distribution d'un dividende de 25 fr. et d'une répartition supplémentaire de 25 fr. par

action privilégiée. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a décidé de porter le capital de 25 à 50 millions en une ou plusieurs fois. Une première tranche de 10 millions sera émise immédiatement en 20.000 actions privilégiées de 500 fr. Les droits sur les bénéfices des 20.000 parts et des 2.000 actions de fondateurs seront diminués moyennant le versement aux parts de 200 fr. par titre, soit 4 millions, aux actions de fondateurs de 2.000 fr., soit également 4 millions. Ce versement permettra aux porteurs de souscrire à 16.000 actions, soit 8 millions, sur la première tranche d'augmentation de capital. Les 4.000 actions restantes seront réservées aux porteurs des 48.000 actions privilégiées, à raison de une action nouvelle pour douze anciennes. D'autre part, l'assemblée a décidé de porter de 5 % à 6 % l'intérêt sur le capital versé.

AEC 1922

61 — Omnium de France (et du Maroc)[ex-Cie hispano-marocaine], 6, rue de Marignan, PARIS (8^e).

Capital. — Sté an., f. 19 juillet 1918, 35 millions de fr. en 70.000 actions de 500 fr. ent. libérées. — Divid. 1919, 38 fr. 50 ; 1920, 45 fr. 76 (net) comprenant une répartition d'amort. sur actions privilégiées.

Objet. — Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, agricoles, minières, mobilières, immob. et maritimes ; étude et préparation de toutes opérations ou entreprises...

Conseil. — MM. Robert Gompel, président et admin. délégué ; Jean Graciet, admin. délégué.

501 — Omnium de France et du Maroc (anciennement : Compagnie Hispano-française, 6, rue de Marignan, Paris (8^e).

Capital. — Sté an., f. le 11 juillet 1918, 25 millions de fr. en 50.000 actions de 500 fr. (l'A.G.E. du 15 mars 1921 a décidé de porter le capital à 50 millions). — Divid. : 1919 : 38 fr. 50 ; 1920, 25 fr.

Objet. — Toutes opérations.

Conseil. — MM. Robert Gompel, présid. et admin. dél. ; Jean Graciet, admin. dél.

OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 juin 1922)

Les comptes qui seront présentés le 20 courant aux actionnaires de l'Omnium de France et du Maroc se soldent par un bénéfice de 540.299 fr. contre 2.560.272 fr. Il ne sera réparti aucun dividende, alors qu'il avait été distribué l'an dernier 25 fr. par action plus un remboursement de 25 fr.

APPELS DE FONDS (*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juillet 1922)

Omnium de France (et du Maroc). — Versement des 3^e et 4^e quarts, soit 250 fr. par titre, avant le 1^{er} juillet. — *Petites Affiches*, 30 juin 1922.

OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC

(*Le Journal des finances*, 20 janvier 1923)

Les actionnaires sont convoqués en assemblée extraordinaire le 29 janvier. L'ordre du jour comporte : 1.° Une proposition de transformation de 6.000 actions privilégiées en 6.000 actions de jouissance, la valeur nominale de 300 francs des dites actions privilégiées étant remboursée par la remise de titres du portefeuille de l'Omnium ; 2° Une proposition de ramener la valeur nominale des 2.000 actions de fondateur de 500 à 300 francs, par remise au porteur, des actions de fondateur de titres du portefeuille de l'Omnium ; 3° Réduction du nombre de voix des actionnaires de contrôle dans toutes les assemblées ; 4° Réduction de l'intérêt statutaire de 6 % à 3 % ; 5° Mise au porteur facultative des parts bénéficiaires.

Omnium de France et du Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 26 avril 1923)

L'assemblée ordinaire du 24 avril a approuvé les comptes de l'exercice 1922. publiés dans notre numéro du 10 avril. Le bénéfice net de 10.433 fr. a été. sur la proposition du conseil, affecté en totalité à la réserve légale.

L'assemblée extraordinaire, qui s'est tenue ensuite, a ratifié le vote ci-dessus de l'assemblée ordinaire, cette opération étant liée à l'opération d'acquisition de 100 parts de fondateur Paris-Maroc et d'échange de 15.000 actions nouvelles Paris-Maroc libérées de moitié contre 1.000 actions Paris-France entièrement libérées. L'assemblée a adopté ensuite la mise au porteur facultative des parts bénéficiaires de la société.

OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC
(*Les Annales coloniales*, 17 mai 1923)

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 24 avril, sous la présidence de M. Robert Gompel.

L'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, se soldant par un bénéfice net de 10.438 francs 58, qui a été affecté à la réserve légale.

Le rapport signale que le premier semestre de l'exercice a été affecté par la crise économique. Le second semestre a été marqué par l'exécution de travaux de rajustement et par la continuation des travaux de mise au point entamés en 1920.

L'assemblée générale extraordinaire a accepté l'abandon fait par M. Robert Gompel de la totalité de la valeur nominale de 6.000 actions privilégiées lui appartenant et de 200 francs sur la valeur nominale de 2.000 actions de contrôle, et ce en échange :

- 1° 6.000 actions privilégiées de jouissance de l'Omnium de France (et du Maroc) ;
- 2° 9.500 actions Paris-Maroc anciennes ;
- 3° 8.250 actions série A de la Société des Ciments Portland de l'Afrique du Nord* [Algérie].

Le tout, tel que cet échange a été arrêté sur les livres d'inventaire au 31 décembre 1922.

Cette opération est liée à l'acquisition de 100 parts de fondateur Paris-Maroc et à l'échange de 15.000 actions nouvelles Paris-Maroc, libérées de moitié, contre 1.000 actions Paris-France entièrement libérées.

La proposition du conseil de ramener de 6 à 5 % l'intérêt statutaire des actions, a été rejetée.

Par contre, la proposition de mise au porteur facultative des parts bénéficiaires de la société a été adoptée.

Les statuts ont été modifiés en conséquence des décisions mentionnées ci-dessus.

Par suite de ces diverses opérations, le capital social se trouve ramené de 17 millions 200.000 francs à 15 millions.

OMNIUM FRANCE-MAROC
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1924)

À l'exemple de Paris-Maroc, dont nous parlons plus haut, l'Omnium France Maroc a établi son bilan pour 1923 sans bénéfice, ni perte. L'affaire, fondée en 1918, avait laissé en 1920 2 millions 560.000 francs de bénéfices, ce qui avait permis de fixer le dividende à 25 francs et de rembourser 25 francs par action privilégiée. Dès 1921, on s'effondrait à 540.000 fr., de telle sorte qu'il n'était plus question de dividende, et à 10.483 fr. en 1923. L'Omnium France-Maroc n'est qu'une superfétation de Paris-Maroc avec cette aggravation que l'actif n'a jamais été composé que par le portefeuille réunissant les mêmes éléments que celui de l'entreprise sœur, plus quelques autres plus douteux encore comme les actions le Zèbre, S. B. A. M., Compagnie française du Zinc, de fâcheuse mémoire. Il existe aussi une autre différence. C'est que l'Omnium France-Maroc a déjà remanié son capital.

En 1922, celui-ci a été ramené de 35.000.000 à 17.200.000 francs grâce à l'abandon par M. R[obert] Gompel de 14.000 actions privilégiées (n° 54.001 à 68.000), en échange d'une partie du portefeuille et à la réduction de 200 francs de la valeur nominale de 54.000 actions privilégiées (n° 1 à 54.000) ; et il a été de nouveau réduit à 15 millions à la suite d'un second et aussi obscur remaniement dans lequel M. R. Gompel était également partie prenante avec Paris-Maroc.

Ces transformations n'ont, du reste, pas suffi à éclaircir la situation financière. Le bilan fin 1923 se caractérisait par un actif composé uniquement d'un portefeuille de 22.279.000 francs et de divers débiteurs décomptés 9.406.000 fr. De part et d'autre, il faudrait sans doute fort en rabattre : en revanche, le passif révélait 11.790.000 francs de crédateurs.

A la suite de l'assemblée ordinaire du 24 juin dont le compte rendu n'a pas été publié, cette réunion s'étant tenue à huis clos, les porteurs devaient d'ailleurs être conviés à revenir en arrière, en vue de remanier les bilans de 1921, de 1922 et, par conséquent, de 1923, combinaison surprenante qui donne suffisamment l'impression que les actionnaires ne sont que de simples figurants, manœuvrant à la fantaisie du groupe financier qui les dirige, mais des figurants impayés, après avoir eux-mêmes versé un joli droit d'engagement ; les actions privilégiées Omnium France-Maroc, après avoir cote en 1920 jusqu'à 1.500 fr., végètent aujourd'hui à 168.

Mais tout cela explique peut-être pourquoi Paris-France* a mis tant de hâte — comme nous l'avons relevé — à annoncer et à procéder à l'augmentation de son capital ; il y a des tuniques que l'on ne peut plus arracher et dont les plus forts meurent pour les avoir revêtues.

Omnium de France et du Maroc
(*Le Journal des finances*, 14 novembre 1924)

L'assemblée extraordinaire qui s'est tenue le 31 octobre a décidé le rétablissement d'une somme de 5 millions de réserve spéciale prime sur actions, dans le bilan de

l'exercice 1921, ainsi que le rétablissement d'une autre somme de 5 millions de portefeuille dans ce même bilan. Comme conséquence, il a été décidé que la répartition des bénéfices serait de 43 fr. (33 %) aux actions ordinaires et privilégiées, 28 fr. 33 c. aux actions d'apport et 28 fr. (33 %) aux parts. Il a été également décidé de supprimer les 10.000 actions de jouissance

Omnium de France et du Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 20 décembre 1924)

Les porteurs de parts, réunis le 19 décembre en assemblée ordinaire ont ratifié une résolution spéciale votée par les actionnaires lors de l'assemblée extraordinaire du 31 octobre 1924 et accepté la réduction de leurs droits dans la répartition des bénéfices de 28,33 % à 20 %, moyennant le versement d'une somme de 50.000 fr., soit 2 fr. 50 par part, payable à partir du 16 décembre.

OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC
(*La Vie municipale* (Ass. maires de France), 4 janvier 1925)

Les actionnaires de cette société, réunis le 31 octobre en assemblée extraordinaire, sous la présidence de M. [Robert] Gompel, ont décidé de modifier les articles 5, 49, 51 et 54, des statuts ; ces modifications comportent le rétablissement de 5 millions de la réserve spéciale « Prime sur actions » dans le bilan de l'exercice 1921, de 5 millions de « Portefeuille » dans le même bilan, de la proportion correspondante de droits statutaires dans la répartition des bénéfices pour les parts bénéficiaires et les actions de contrôle, et l'annulation de 10.000 actions de jouissance ; les bilans des exercices 1921, 1922 et 1923, ont été, en conséquence, réajustés.

Omnium de France et du Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 18 juin 1926)

L'assemblée du 17 courant a approuvé les comptes de l'exercice 1925 se soldant par un bénéfice net de 30.857 fr. En outre, autorisation a été donnée au conseil pour engager éventuellement des poursuites éventuelles contre divers groupes.

OMNIUM DE FRANCE ET DU MAROC
(Anciennement Compagnie hispano-française)
S.A. frse au capital de 17,2 MF.
Siège social : Paris, 6, r. de Marignan
Registre du commerce : Seine, n° 43-182
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 502-503)

CONSEIL D'ADMINISTRATION
composé de 2 à 5 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 12 actions.
GOMPEL (Robert), 23 bis, bd Berthier, Paris ;

GRACIET (Jean), à Urt (Basses-Pyrénées).

COMMISSAIRES AUX COMPTES

SARS (Henri de), 11, r. Duroc, Paris ;

PATIN DE SAULCOURT (Gaston) ¹, bd Voltaire, Paris ;

BONAN (Félix) ², 16, r. de l'Industrie, Casablanca.

Capital social. — 17,2 MF en 48.000 act. privilégiées de 300 fr., amortissables à 600 fr. ; 2.000 act. de fondateur de 500 fr. et 20.000 act. privilégiées de jouissance; À l'origine : 1,5 MF.

Parts bénéficiaires. — 20.000.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 6 % d'intérêt aux act. Tt prélèvement p. constitution d'un fonds de rés. spéciale ou d'amortissements. Sur le surplus : 5 % au conseil ; 60 % aux act. ord. et privilégiées de capital et de jouissance ; 20 % aux act. de fondateur ; 20 % aux parts bénéficiaires.

Cotation. — Marché en banque au comptant : actions.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1925 (en fr.)

ACTIF	
Banques	551.064 87
Débiteurs divers	3.287.217 83
Comptes et acceptations garantis	11.989.919 05
Portefeuille	18.291.410 90
Pertes et profits (Ex. 1924)	73.500 33
	<u>34.193.112 98</u>
PASSIF	
Créditeurs divers	780.021 80
Comptes et acceptations garanties	11.989.919 05
Capital	15.000.000 00
Rés. légale	14.814 73
Rés. spéciale (primes sur act.)	6.377.500 00
Profits et pertes de l'ex.	30.857 40
	<u>34.193.112 98</u>

Omnium de France et du Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1927)

¹ Gaston Patin de Saulcourt (Logny-les-Aubienon, 1870-Montgeron, 1939) : chef du contentieux de Paris-France, commissaire aux comptes de Paris-Maroc, des Chaux, ciments et matériaux de construction au Maroc, des Moulins du Maghreb, des Brasseries du Maroc, des Ciments Portland de l'Afrique du Nord, des Chargeurs réunis...Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1933 (min. Guerre) : capitaine d'administration du cadre auxiliaire des bureaux de l'Intendance à la région de Paris.

² Félix Bonan : directeur, puis administrateur-directeur du Comptoir français du Maroc. Voir [encadré](#).

L'assemblée du 20 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 199.488 fr. affecté aux amortissements.

Produits chimiques de France*
à Saint-Denis (Seine)
(*Le Journal des finances*, 23 mars 1928)

[...] Cette affaire, fondée en 1920, appartient au groupe de l'Omnium de France et du Maroc (groupe Gompel) [...] qui ne lui a pas ménagé son concours financier pendant la période ingrate de mise en train [...].

Omnium de France et du Maroc
(*Le Journal des débats*, 28 juin 1928)

L'assemblée ordinaire d'hier a approuvé les comptes de l'exercice 1927 se soldant par un bénéfice net de 312.387 francs qui, après dotation de la réserve légale, a été reporté à nouveau.

Omnium de France et du Maroc
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 11 décembre 1928)
(*Le Courrier maritime nord-africain*, 25 décembre 1928)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 10 décembre, a décidé de reporter le capital social de 15 à 30 millions en portant à 500 fr. le nominal des actions ordinaires et des actions de jouissance. Elle a, en outre, autorisé le conseil à porter éventuellement le capital de 30 à 50 millions et à émettre des bons ou des obligations pour un montant nominal égal au capital-actions.

Omnium de France et du Maroc-Holding de France*
(*Les Annales coloniales*, 15 octobre 1930)

La première société fusionnera avec la seconde qui élèvera en conséquence son capital et créera des parts bénéficiaires.

Holding de France. — Omnium de France et du Maro
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 décembre 1930)

Ratification de l'absorption de l'Omnium de France et du Maroc et de l'augmentation consécutive du capital de 15 millions à 31.800.000 fr. Bénéfice de 8.088 francs reporté à nouveau.

Échanges
OMNIUM DE FRANCE (ET DU MAROC)
(Le Journal des finances, 8 avril 1931)

Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 1930, cette société a fait apport à la Holding de France de la totalité de son actif.

En conséquence, il est actuellement procédé à l'échange des actions Omnium de France et du Maroc contre des actions Holding de France à raison de :

Deux actions Omnium de France et du Maroc de 500 francs contre sept actions Holding de France de 100 francs, amortissables à 250 francs.

Suite : la Holding de France absorbe l'[Omnium de France et du Maroc](#).